

## PLAN DE TRAVAIL DU CONSEIL CONSULTATIF DE GESTION ÉCONOMIQUE

### 1. Communication et interprétation des lignes directrices

Type de renseignements et destinataires	Mesure : nature et échéance par rapport aux prévisions	Modalités proposées	Plan d'action et état des travaux 9 janvier 2003
<b>1.1</b> <b>Ligne directrice/politique</b> <b>relatives au contenu et au</b> <b>format des demandes</b> <b>d'homologation</b>		1.1.1 Annoncer la date d'entrée en vigueur.	En vigueur. <b>TERMINÉ</b>
		1.1.2 Date d'entrée en vigueur : 6 mois après la publication.	Politique en vigueur à l'ARLA depuis l'été 1998. <b>TERMINÉ</b>
		1.1.3 Noter la date d'entrée en vigueur dans la ligne directrice.	En vigueur. <b>TERMINÉ</b>
		1.1.4 Conformité facultative avant la date d'entrée en vigueur.	Voir 1.1.2. <b>TERMINÉ</b>
		1.1.5 Mise à jour hebdomadaire/mensuelle sur Internet.	Dès qu'ils sont approuvés pour publication, les documents sont affichés sur le Web. En vigueur depuis le printemps 1998. <b>TERMINÉ</b>
		1.1.6 Aucun changement apporté aux exigences relatives aux données, sauf pour les normes de l'OCDE/des États-Unis.	Le Sous-comité technique prendra les mesures requises. <b>TERMINÉ</b>
<b>1.2</b> <b>Projets de décisions</b> <b>réglementaires</b>			<b>SUPPRIMÉ</b>
<b>1.3</b> <b>Compte rendu des réunions</b> <b>du CCGE</b>		1.3.1 Sur le Web.	Le Comité a décidé d'appliquer cette mesure à compter de la réunion du 2 novembre 1998. <b>TERMINÉ</b>

Type de renseignements et destinataires	Mesure : nature et échéance par rapport aux prévisions	Modalités proposées	Plan d'action et état des travaux 9 janvier 2003
<p><b>1.4</b> <b>Tous les renseignements</b></p>		<p>1.4.1 Revoir l'approche aux communications.</p>	<p>A) Le secrétaire du Comité fera parvenir les renseignements à tous les membres. <b>TERMINÉ</b></p>
			<p>B) Approbation des informations envoyées à l'ARLA par le coprésident de l'industrie afin d'assurer la présentation du point de vue consensuel de l'industrie. <b>TERMINÉ</b></p>
			<p>C) Répertorier les canaux utilisés pour obtenir des renseignements techniques. <b>TERMINÉ</b></p>
			<p>D) Remettre à jour le site Web de l'ARLA. À compter du 1<sup>er</sup> novembre 1998, on doit réviser et améliorer ce site, qui deviendra interactif et plus convivial. <b>TERMINÉ</b></p>
			<p>E) Revoir la conception des documents réglementaires. On doit améliorer la présentation de toutes les publications de l'ARLA afin de les rendre plus conviviales. Échéance : janvier 1999. <b>TERMINÉ</b></p>
			<p>F) Discussions sur la stratégie de communication, selon les besoins déterminés par les associations industrielles, la FCA et l'ARLA. <b>TERMINÉ</b></p>

Type de renseignements et destinataires	Mesure : nature et échéance par rapport aux prévisions	Modalités proposées	Plan d'action et état des travaux 9 janvier 2003
			<p>G) Communiquer les résultats des travaux du CCGE et de ses groupes de travail aux demandeurs d'homologation qui ne sont pas membres des associations représentées au CCGE. Le groupe des communications de l'industrie doit répertorier les éléments qui seront affichés sur le site Web, notamment un avis concernant le site Web dans les autres envois postaux.</p> <p style="text-align: right;"><b>TERMINÉ</b></p>
		1.4.2 Consultation.	<p>Discussion sur l'approche et les mécanismes de consultation qui devraient être tenus dans le contexte des points de l'ordre du jour approprié.</p> <p style="text-align: right;"><b>EN COURS</b></p>

## 2. Évaluation de la demande

Objectif	Mesure : nature et échéance par rapport aux prévisions	Modalités proposées	Plan d'action et état des travaux 9 janvier 2003
<b>2.1</b> <b>Réduire le temps de traitement des demandes d'homologation</b>		2.1.1 Créer une nouvelle catégorie (B1) pour les étiquettes des produits à usages limités et pour les modifications des formulations.	<p>Le 3 novembre 1999, le Groupe de travail a présenté son rapport au Comité de gestion de l'Agence (CGA). Il a proposé un plan pour identifier les catégories de demandes et a déposé 13 recommandations. On a accepté ce plan et ces recommandations sauf :</p> <p>Recommandation 8 - Acceptée, mais sa mise en oeuvre est reportée à une date ultérieure.            Recommandation 9 - Acceptée en principe, mais sa mise en oeuvre est reportée à d'une année.</p> <p>Rapport présenté au CCGE le 16 novembre 1999.</p>
		2.1.2 Établir un nouvel échancier (4 mois) destinés aux nouveaux fabricants.	<p>La mise en oeuvre des recommandations sera surveillée : des rapports réguliers seront transmis au CGA et au CCGE.</p> <p>Premier rapport régulier présenté à la réunion du CCGE du 4 mai 2000.            Cueillette de statistiques. Les premiers résultats montrent que le système fonctionne. On s'inquiète toutefois d'une augmentation récente du volume des demandes, attribuable aux utilisations multiples et aux mélanges en cuve. Cueillette de données pour évaluer l'importance de ce phénomène.</p>

Objectif	Mesure : nature et échéance par rapport aux prévisions	Modalités proposées	Plan d'action et état des travaux 9 janvier 2003
		2.1.3 Établir un nouvel échéancier (6 mois) pour les examens de l'efficacité (pour quelle catégorie de demandes?); éliminer les examens des données d'efficacité - sommaires seulement; éliminer les examens de l'efficacité.	L'état des documents ci-dessous est le suivant : 1. Le document sur les <i>Lignes directrices pour choisir la catégorie appropriée de demandes d'homologation pour les produits antiparasitaires</i> a été complété et est à l'étape de la publication, y compris sur le Web. 2. La note réglementaire Examen de l'efficacité des produits pour les demandes de la catégorie C (150 jours) a été complété et diffusé sur le site Web EDDENet (traitement électronique des demandes d'homologation) ainsi que le site Web de l'ARLA en juillet 2002.

Objectif	Mesure : nature et échéance par rapport aux prévisions	Modalités proposées	Plan d'action et état des travaux 9 janvier 2003
		2.1.4 Fusionner les catégories B et C en un seul examen préliminaire de 45 jours.	Lien avec la recommandation 12 de Nephin. L'ARLA ne fusionnera pas les catégories B et C parce que cette démarche présente des problèmes sur le plan scientifique. L'objectif de l'ARLA a été de rendre plus simple le processus d'examen. Les présentations de l'ARLA permettront une surveillance par le CCGE. <b>EN COURS</b>
		2.1.5 Accepter les « travaux en cours » pour les examens conjoints.	Communiquer avec le Comité technique de l'ICPC pour voir s'il demeure un problème. <b>TERMINÉ</b>
<b>2.2</b> Examen des étiquettes		2.2.1 Supprimer l'examen de la version finale de l'étiquette imprimée.	A. Rapport final du Groupe de travail déposé en mai 1998. On doit mettre en oeuvre toutes les recommandations d'ici le 1 <sup>er</sup> novembre 1998. B. En novembre 1998, on doit publier une note réglementaire visant l'application des recommandations du Groupe de travail. <b>TERMINÉ</b>
<b>2.3</b> Copies d'étalon/produit		2.3.1 Permettre au titulaire d'homologation de la copie d'étalon de présenter toutes les données sauf le formulaire de déclaration des spécifications du produit; le titulaire d'homologation de l'étalon fournit séparément le formulaire confidentiel de déclaration des spécifications du produit.	On a rédigé et examiné une proposition avec l'industrie. On attend maintenant la réponse de l'industrie sur deux points.  Réponse reçue en février 2000. Il faudra une autre réunion du Groupe de travail.  Rédaction de l'ébauche d'un projet de directive qui tient compte de ces réponses.  L'ébauche de projet de directive est actuellement à l'étude par le Comité de gestion de l'Agence.

Objectif	Mesure : nature et échéance par rapport aux prévisions	Modalités proposées	Plan d'action et état des travaux 9 janvier 2003
		2.3.2 Envoi ou non d'un avis	<p>On a publié le projet de directive le 16 février 2000. La période des commentaires a pris fin au début d'avril. En général, les commentaires reçus appuyaient l'expansion du programme et comportaient des remarques sur des points particuliers et généraux. Le choix des dates peut dépendre de la publication de la politique proposée sur les produits de formulation.</p> <p>La directive d'homologation concernant les avis a été publiée le 27 avril 2001. La directive de la politique sur les produits de formulation est en cours de traduction et révision.</p> <p style="text-align: right;"><b>TERMINÉ</b></p>
2.4 Homologation des usages limités à la demande des utilisateurs		2.4.1 Accepter les données de l'EPA sans reformatage.	<p>On vise cet objectif général, c.-à-d. des sommaires exhaustifs/modèle de l'OCDE, avec des examens.</p> <p style="text-align: right;"><b>TERMINÉ</b></p>
		2.4.2 Examen des sommaires seulement.	<p>Accord de principe, si les sommaires sont de bonne qualité.</p> <p style="text-align: right;"><b>TERMINÉ</b></p>

Objectif	Mesure : nature et échéance par rapport aux prévisions	Modalités proposées	Plan d'action et état des travaux 9 janvier 2003
<p><b>2.5</b> <b>Présentation de demandes d'homologation de qualité par l'industrie</b></p>	<p>À l'intérieur d'un délai déterminé, accroître le % des demandes acceptées à l'examen préliminaire (notion de qualité).</p>	<p>2.5.1 Présentation de demandes d'homologation de qualité par l'<i>industrie</i>, au moment opportun.</p>	<p>L'ICPC a constitué un Groupe de travail sur les lacunes communes des examens préliminaires et la façon de les pallier. L'ACMSC doit consulter l'ICPC.</p> <p>Le 4 mai 2000, le CCGE a recommandé la création et la mise en service d'un Groupe de travail officiel ARLA-industrie sur l'examen préliminaire des demandes.</p> <p>Le Groupe de travail de l'ICPC, de la ACMSC et de l'ARLA a été établi. Le 4 décembre 2000, Allan Brown a fait un rapport d'étape où il a proposé des mesures pour évaluer l'état des opérations afin que le Groupe de travail puisse en discuter.</p> <p>L'ARLA a lancé un site Web pour traiter de façon électronique les demandes d'homologation. La traduction des CODO va y être affichée (voir 2.5.4).</p> <p>La première série de questions fréquemment posées sera publiée en 2001.</p> <p>Le 9 mai 2001, un indicateur de qualité de demandes d'homologation a été établi.</p> <p>La première semaine de novembre 2001, le site Web de traitement électronique des demandes d'homologation, EDDENet, a été lancé. Il y avait plus de 30 participants de l'industrie. Le site pilote EDDENet a été ouvert à tous les titulaires en juillet 2002 et a migré vers une plateforme de l'ARLA en novembre 2002. Des travaux sont en cours afin d'assurer la transition de site « pilote » à un site entièrement opérationnel.</p>

Objectif	Mesure : nature et échéance par rapport aux prévisions	Modalités proposées	Plan d'action et état des travaux 9 janvier 2003
		2.5.2 L'industrie prévoit l'inclusion du dossier normalisé international, du sommaire exhaustif normalisé des données, ainsi que du sommaire exhaustif.	Accord de principe.  <b>TERMINÉ</b>
		2.5.3 Les directeurs d'études de l'industrie remplissent les formulaires d'examen préliminaire.	Accord de principe.  <b>EN COURS</b>
		2.5.4 L'ARLA doit améliorer la communication des exigences en matière de données.	Le Groupe de travail ARLA-ICPC doit rédiger des listes de vérification pour tous les domaines couverts par l'examen préliminaire : A. Le Groupe de travail examine les lacunes communes au plan des examens préliminaires. B. Le Groupe de travail surveille les progrès accomplis par l'examen des statistiques. C. Les tableaux CODO et les formulaires d'examen préliminaire sont disponibles sur demande. D. Les tableaux CODO et les formulaires d'examen préliminaire sur les semences et les utilisations alimentaires sont en train d'être traduits. Ils seront sur le Web en juin 2000. E. Certains tableaux CODO sont maintenant sur le Web. Le reste des tableaux CODO est actuellement en traduction vers le français et on s'attend à ce que cette série soit prête avant la fin janvier 2003 pour affichage sur le Web.  <b>EN COURS</b>
<b>2.6</b> Divulgarion des produits de formulation			L'ICPC élabore une position de principe.  <b>EN COURS</b>

Objectif	Mesure : nature et échéance par rapport aux prévisions	Modalités proposées	Plan d'action et état des travaux 9 janvier 2003
<p><b>2.7</b>  <b>Administration par l'industrie des dispositifs de sécurité à l'épreuve des enfants et pour la conception d'emballages</b></p>		<p>2.7.1 Dispositifs de sécurité à l'épreuve des enfants.</p>	<p>Le Groupe de travail FPT sur la classification s'est réuni en décembre 1999 et il attend les résultats des autres activités pour entreprendre ses activités.</p> <p>À cause de la charge de travail, aucun progrès n'a été accompli. L'ARLA suit l'élaboration de critères de dispositifs de sécurité à l'épreuve des enfants.</p> <p>La position de l'ARLA est en attente des négociations du Système général d'harmonisation (SGH). Ce sujet sera traité à la prochaine réunion du CCGE.</p>

Le règlement sur les produits chimiques et contenants destinés aux consommateurs a été établi le 1<sup>er</sup> octobre 2001. Les critères du RPCCC (p. ex. : valeurs d'interruption) ne sont pas complètement en accord avec le SGH qui a été complété récemment. Une réunion interministérielle du SGH est prévue pour décembre 2001 afin de discuter la mise en oeuvre du SGH au Canada. Au cours du développement d'un plan de mise en oeuvre par le Canada, les différences de critères entre le CCCR et le SGH devront être évaluées. Au cours de ces discussions, le problème des dispositifs de sécurité à l'épreuve des enfants sera examiné.

Le Sous-comité des experts des Nations Unies sur le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) se réunira en juillet et en décembre 2002 afin de compléter les documents SGH (c.-à-d. la période de conception du SGH). On s'attend à ce que les pays les mettent en oeuvre d'ici 2008. Le Comité interministériel du SGH va probablement viser l'élaboration d'un plan de mise en oeuvre au Canada en 2003.

En date du 9 janvier 2003, les secteurs canadiens de réglementation font une comparaison détaillée des systèmes existants et du SGH. L'analyse des secteurs sera intégrée dans un document de travail canadien sur la mise en oeuvre du SGH qui devrait être présenté à des fins de consultation multiples auprès des intervenants au printemps 2003.

<b>Objectif</b>	<b>Mesure : nature et échéance par rapport aux prévisions</b>	<b>Modalités proposées</b>	<b>Plan d'action et état des travaux 9 janvier 2003</b>

Objectif	Mesure : nature et échéance par rapport aux prévisions	Modalités proposées	Plan d'action et état des travaux 9 janvier 2003
		2.7.2 Mise en vente par concept	<p>L'ICPC s'est engagé à mettre de côté la mise en vente par concept pour passer aux produits formulés d'ici 2005.</p> <p>Le 4 mai 2000, le CCGE a demandé la présentation d'un rapport à la prochaine réunion.</p> <p>Un rapport de mise à jour a été présenté au CCGE le 4 décembre 2000 (voir compte rendu). L'ARLA a demandé un rapport sur les échéances prévues pour les progrès à venir en vue de respecter l'échéance de 2005.</p> <p>En date du 9 mai 2001, toutes les sociétés participantes ont fait part de leurs projets à l'ARLA.</p> <p>Les provinces ont demandé à CropLife (janvier 2002) de fournir une mise à jour des noms des produits, de leurs matières actives et de leurs numéros d'homologation.</p> <p>La réponse de CropLife (reçue en juillet 2002) propose que les producteurs/provinces devraient consulter les guides provinciaux de cultures, mis à jour périodiquement, afin de recueillir des renseignements sur les « noms des concepts ». Ces guides fournissent des listes détaillées de « noms des concepts », des composants, des cultures, des mauvaises herbes et des doses à appliquer.</p>

Objectif	Mesure : nature et échéance par rapport aux prévisions	Modalités proposées	Plan d'action et état des travaux 9 janvier 2003
<p>2.8            Harmoniser les exigences relatives aux données, protocoles et outils électroniques avec celles des organismes de réglementation internationaux afin de réduire :</p>			

Objectif	Mesure : nature et échéance par rapport aux prévisions	Modalités proposées	Plan d'action et état des travaux 9 janvier 2003
a) Les coûts pour l'ARLA		2.8.1 Harmonisation des protocoles	<p>Harmonisation (tout en préservant les différences essentielles) dans des domaines stratégiques (p. ex. usages agricoles non limités). Il reste des différences notoires dans des domaines non agricoles, et on doit tenter de les harmoniser. On s'est entendu sur plusieurs modifications techniques, mais, aux États-Unis, les processus administratifs nécessaires pour rendre officiels ces accords sont longs et laborieux.</p> <p>Le travail sur les modèles de l'OCDE des produits antiparasitaires chimiques (dossier et monographie) est terminé. Le Canada accepte les demandes d'homologation de l'OCDE sous forme papier ou électronique. L'ACPCS va proposer un projet pilote d'utilisation du format de l'OCDE pour les demandes d'homologation des catégories B ou C.</p> <p>En ce qui concerne les demandes d'homologation électroniques, le GTT de l'ALENA est d'accord sur l'utilisation du format PDF comme norme et outil d'examen. L'EPA et l'ARLA travaillent conjointement avec l'industrie sur des projets pilotes. Une demande d'homologation de l'OCDE sous forme électronique a été reçue comme examen conjoint.</p> <p>L'ARLA a reçu 16 demandes d'homologation électroniques complètes jusqu'à maintenant. L'évolution vers le système électronique se fait lentement; la plupart des demandes d'homologation comportant des éléments électroniques (p. ex. : formulaires/étiquettes).</p>

Objectif	Mesure : nature et échéance par rapport aux prévisions	Modalités proposées	Plan d'action et état des travaux 9 janvier 2003
		2.8.2 Outils d'examen électroniques	<p>Les résultats d'une étude pilote de l'ARLA indiquent clairement que le format PDF interactif offre les fonctionnalités requises pour l'évaluation des données et la production de rapports d'évaluation, ce qui n'est pas le cas du format CADDY. L'ARLA et l'EPA ont préparé un rapport sur les projets pilotes, qui indique leur position unifiée quant à l'utilisation du format normal électronique PDF.</p> <p>D'après nos informations, non seulement les organismes de réglementation profitent des demandes en format électronique interactif, mais on note aussi des gains d'efficacité dans l'industrie à cause de modifications apportées au déroulement du travail et au processus d'assemblage, lorsqu'on passe à un système de formulaires de demande électroniques.</p> <p>L'ARLA, l'EPA et le Mexique collaborent aux études pilotes et aux essais de solutions électroniques, notamment pour le format interactif PDF. L'industrie est un partenaire clé pour ces études pilotes.</p> <p>Quatre documents d'orientation ont été publiés par l'ARLA et sont disponibles auprès de l'ARLA et sur le site Web de l'ARLA. On s'attend à ce que ces documents soient modifiés avec le temps et on prévoit des mises à jour régulières. On a reçu des commentaires des industries américaines et canadiennes.</p> <p>Lignes directrices aux demandeurs d'homologation dans la préparation des demandes électroniques Partie I : Vue d'ensemble</p> <p>Lignes directrices aux demandeurs d'homologation dans la préparation des demandes électroniques Partie II : Lignes directrices pour l'industrie pendant la période pilote</p> <p>Lignes directrices aux demandeurs d'homologation dans la préparation des demandes électroniques Partie III : Conseils sur les exigences d'évaluation fonctionnelle pour l'évaluation électronique</p>

Objectif	Mesure : nature et échéance par rapport aux prévisions	Modalités proposées	Plan d'action et état des travaux 9 janvier 2003
			<p>Lignes directrices aux demandeurs d'homologation dans la préparation des demandes électroniques Partie IV : Conseils sur la préparation des documents pour échange électronique</p> <p>L'ARLA a réalisé des tests du site d'homologation pilote EDDENet avec les titulaires d'homologation. L'objectif de ce site est de permettre l'accès aux outils nécessaires pour préparer des demandes d'homologation électroniques de grande qualité.</p> <p>Récemment, un test a été réalisé en utilisant le format XML (extensible markup language). Ceci représente un avancement important parce que l'environnement XML permet la rétention à long terme et assure la sécurité des dossiers électroniques.</p> <p>L'industrie a manifesté son intérêt pour travailler avec l'ARLA sur des étiquettes électroniques normalisées et des examens accélérés.</p> <p>Des rapports ont été, et vont continuer à être, présentés régulièrement au CCGE.</p> <p style="text-align: right;"><b>EN COURS</b></p>
		2.8.3 Examen conjoint	<p>Examen du cyprodinil terminé en 12 mois. On n'a refusé aucune demande d'examen conjoint à ce jour.</p> <p style="text-align: right;"><b>TERMINÉ</b></p>
		2.8.4 Partage des tâches	<p style="text-align: right;"><b>SUPPRIMÉ</b></p>
<b>b) Les coûts pour l'industrie</b>		2.8.5 Harmonisation des exigences relatives aux données, aux cartes des zones et à la numérotation des demandes et du format	<p style="text-align: right;"><b>SUPPRIMÉ</b></p>
		2.8.6 Demande électronique	<p style="text-align: right;"><b>SUPPRIMÉ</b></p>

**Le 9 janvier 2003**

### 3. Recouvrement des coûts

#### Objectif

Une structure tarifaire qui :

- procure à l'Agence les revenus nécessaires pour qu'elle s'acquitte de son mandat d'une manière efficace et efficiente;
- tient compte des incidences économiques pour les intervenants;
- ne limite pas l'accès aux produits antiparasitaires, ce qui est important notamment pour les produits à usages limités;
- soit peu coûteuse à administrer.

Objectif	Mesure : nature et échéance par rapport aux prévisions	Modalités proposées	Plan d'action et état des travaux 9 janvier 2003
3.1 Réduire les tarifs du PHULDU		3.1.1 Réduire le recouvrement des coûts à un tarif nominal (le tarif actuel du PHULDU équivaut à 10% du tarif normal).	<b>SUPPRIMÉ</b>

## 4. Propriété des données

Objectif	Mesure : nature et échéance par rapport aux prévisions	Modalités proposées	Plan d'action et état des travaux 9 janvier 2003
<p><b>4.1</b>  <b>Transférer à l'industrie la responsabilité de la propriété des données</b></p>			<p>Une proposition conjointe ARLA-industrie fera l'objet d'une consultation plus étendue d'ici juin 2000.</p> <p>4 mai 2000 : échéance pour la proposition conjointe reportée à décembre 2000.</p> <p>D'autres mises à jour ont été présentées le 4 décembre 2000, le 9 mai 2001 et le 1<sup>er</sup> novembre 2001. Des consultations plus générales sont prévues pour 2002. Avant de procéder aux prochaines étapes, une décision de l'ARLA est attendue sur la possibilité de réviser la politique sans des mesures législatives.</p> <p>Le Groupe de travail de l'industrie de HSP est en train de réviser l'ébauche n° 12 en fonction de la dernière rétroaction de l'ARLA. La date cible d'achèvement de l'ébauche n° 12 est juillet 2002.</p> <p>Le Groupe de travail de l'industrie de HSP révisé l'ébauche n° 15. La date cible de présentation de l'ébauche n° 16 (finale?) est mai 2003.</p>